"L'Eternel sera ton assurance, et il préservera ton pied de tout piège" (Pr 3:26). Dieu aplanit tes sentiers, tu peux avancer sans crainte ! PassLeMot.fr

Nous pouvons considérer que Dieu est notre divin Assureur, et qu'il veille sur chacun de nos pas en nous protégeant de tout danger.

S'Il est notre Assureur, cela signifie que nous avons passé un contrat avec Lui.
Nous nous sommes engagés l'Un envers l'autre. Dieu nous assure Sa « protection tous risques », et nous, nous respectons les clauses de ce contrat.

Ces conditions sont limpides, faciles à remplir et elles ne figurent pas en caractères illisibles ni incompréhensibles ! Elles sont exprimées clairement dans les Saintes Ecritures.

Elles consistent à demeurer dans Sa parole, à ne pas nous en écarter, en retenant et appliquant ce que nous avons entendu et appris.

« Et si tu marches dans mes voies en respectant mes prescriptions et mes commandements (...), je te donnerai une longue vie » (1 Rois 3 :14).

« L'œuvre de la justice, ce sera la paix, et le produit de son activité, ce sera la tranquillité et la sécurité pour toujours » (Esaïe 32:17).

« Celui qui marche dans l'intégrité marche en sécurité » (Proverbes 10 :9).

« Celui qui m'écoute habitera en sécurité. Il vivra tranquille et n'aura à redouter aucun mal » (Proverbes 1 :33).

Ainsi, nous avons la conviction, la certitude que toute notre vie sera sous le contrôle de Dieu et qu'Il nous gardera de toute embûche. Toutes les preuves sont réunies dans Sa parole.

Cette assurance nous permet de vivre épanouis, sans craindre le malheur ni redouter les mauvaises nouvelles, dans une liberté baignée de joie et de paix.

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

115 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 - www.topchretien.com